

PROCES VERBAL C.M

15 Décembre 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni ce jour, à 20h00, sous la présidence de François BARRIERE, Maire.

Présents : ALASTOR-LOUDIERE Marie – BARRIERE François – BRUEL Stéphanie - COUDON Julien – DALLEAU-GLEYAL Octave Axel - FEL Maryline - JACQUET Nelly - LACOSTE Stéphane - LECLERCQ Guy – TREMOLIERES Benoit

Représentés : BOISSIÉ Didier par COUDON Julien - COUDON Gilbert par DALLEAU-GLEYAL Octave Axel - FOURCADE Stéphanie par LACOSTE Stéphane - LHOUMEAU Christelle par FEL Mayline - MERLE Cédric par ALASTOR LOUDIERE Marie - VIGIER Chantal par JACQUET Nelly

Absente : TARRIE CIPIERE Maryse

Secrétaire séance : BRUEL Stéphanie

Approbation du procès-verbal de la séance du 15 Septembre 2023

Le conseil municipal vote à l'unanimité POUR.

Décision modificative

Il est nécessaire de procéder au virement de crédits suivant :

Article 66 111 (Intérêts d'emprunts) : + 1 324 € / Article 60633 (Fournitures voiries) : - 1 324 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité POUR

Tarif vente terrain à Monsieur LACOSTE David

Monsieur Le Maire explique que suite au bornage pour délimiter la station de traitement d'eau potable, la parcelle cadastrée B1478 de 3 m² sera rétrocédée pour l'euro symbolique à Monsieur David LACOSTE. Le conseil municipal vote à l'unanimité POUR.

Modification du RIFSEEP

Monsieur le Maire explique que le RIFSEEP (régime indemnitaire) doit être modifié suite à des mouvements de personnels. Le conseil municipal vote à l'unanimité POUR.

Prime pouvoir d'achat

Monsieur Le Maire explique la possibilité d'octroyer une prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat proratisé au temps de travail. Le conseil municipal vote à l'unanimité POUR.

Changement de bail location terrains communaux agricoles

Monsieur le Maire fait part de la demande de Madame VIDALENC et Monsieur NEYRET de procéder à un changement du bail pour la location des terrains communaux agricoles. A ce jour le titulaire du bail est Monsieur NEYRET seul. Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier le bail.

Projet de Zonage d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAEr)

Monsieur Le Maire explique qu'il a assisté à une réunion le 29 Novembre 2023 à Roannes Saint-Mary, au sujet des zones ZAEr. En mars 2023 une loi a été voté pour que les communes délibèrent afin de définir des zones éligibles à des projets d'agri-photovoltaïque, d'éolien... A ce jour le décret d'application n'est pas encore paru au journal officiel. Une concertation avec la population doit avoir lieu au préalable dans l'année 2024.

Projet Photovoltaïque sur les bâtiments communaux

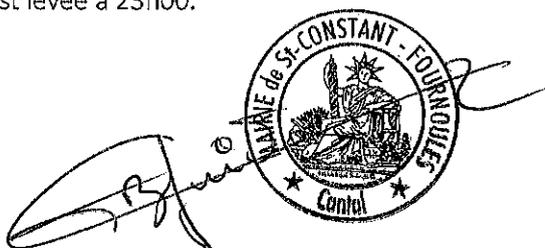
Monsieur Le Maire explique comme demandé ce point a été remis à l'ordre du jour mais au vu du point précédent, le conseil municipal décide d'attendre des informations supplémentaires de la DDT et de la Préfecture.

Questions Diverses

- Le Camping de Chaules vend une autolaveuse pour 500 € HT.
- Le Mardi 12 Décembre 2023 a eu lieu la réunion avec les présidents d'associations. Il a été demandé que des piquets pour installer des banderoles soit posés à l'entrée du village côté boulangerie et de définir avec la communauté de communes les modalités de location du matériel type chapiteau, tables... pour les associations de la commune. L'association SUD CANTAL FOOT demande l'installation d'un puit pour arroser le terrain. Le club de tennis soulève un problème de fermeture du court de tennis (Vol du cadenas).
- Le Vélo Club Maursois a repris contact avec la mairie car le Préfet a donné les autorisations pour l'organisation du prix d'ouverture 2024 sur la commune de SAINT-CONSTANT. Par conséquent le club s'occupera de tout et la course aura bien lieu en Mars 2024.
- Il est proposé de transformer le terrain de tennis en terrain de PADEL. Le conseil municipal donne son accord pour étudier le projet.

- Monsieur PONTON habitant sur la commune de SAINT-SANTIN de MAURS a recontacté Monsieur le Maire concernant le chemin qui accède à sa maison côté commune de SAINT-CONSTANT-FOURNOULES. Ce dernier s'est dégradé avec les intempéries. Depuis le début Monsieur Le Maire de Saint-Constant-Fournoulès demande que les travaux soient à la charge de la commune de Saint-Santin de Maurs en accord avec le Maire de Saint-Santin de Maurs. Pour se rendre à cette maison et suite à la demande de permis pour rénover la dite maison, le chemin d'accès se situe sur la commune de Saint-Santin de Maurs au départ du village du Tayrac.
- Un compte-rendu de la formation du 28 Novembre 2023 sur la gestion et l'organisation du cimetière a été fait.
- Du 02 Janvier 2024 au 15 Février 2024, la mairie va accueillir une stagiaire du Centre de Gestion actuellement en formation pour devenir secrétaire de mairie.
- Suite au projet d'aménagement sur le terrain derrière le bâtiment Mairie/Ecole et à la plantation d'arbres, le fournisseur informe une rupture possible d'arbres type murier platane.
- A la demande de la maîtresse, il est rapporté que la marche avant le portillon pour accéder à la maternelle est haute pour les enfants.

La séance est levée à 23h00.



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'S. Gué', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE de St-CONSTANT-FOURNOULES' around the top edge and 'Cantel' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a castle tower, a cross, and a star.